



PENSION DE FAMILLE – RÉSIDENCE ACCUEIL

MISSION :

La Pension de Famille est une modalité particulière des résidences sociales ; à ce titre, elle relève de l'article L633-1 et suivant du Code de la Construction et de l'Habilitation. Il s'agit "d'établissements destinés à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire".

Le projet d'une **Pension de Famille** est axé sur l'organisation de la vie au quotidien, ainsi que sur la constitution de lien social privilégiant les actions susceptibles de développer les échanges, l'écoute et la convivialité. La **Résidence Accueil** offre aux personnes présentant des troubles psychiques, mais disposant de l'autonomie suffisante, la possibilité de vivre dans un logement indépendant tout en bénéficiant des espaces collectifs et d'un accompagnement social.

Depuis 2020, l'association Le Pont s'occupe de la gestion des trois lieux différents destinés aux accueils type Pension de Famille / Résidence Accueil avec la dernière intégration de la Pension de Famille de Saint-Marcel au 1^{er} janvier 2020.

Les équipes éducatives des trois établissements sont composées différemment ce qui est dû en grande partie à l'histoire différente de la création de chacun.

Composition des équipes	Pension de Famille du Creusot	Pension de Famille de Saint-Marcel	Pension de Famille d'Autun
Chef de service	0,40 ETP	/	0,10 ETP
Travailleur social / éducateur	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Maîtresse de maison	1 ETP	1 ETP	/
Agent d'entretien	0,57 ETP	/	1 ETP
Agent technique	1 ETP	/	

Les équipes assurent la régulation des lieux au quotidien et veillent au bon fonctionnement et au bien-être des personnes accueillies.

IMPLANTATION :

Autun (71400), Le Creusot (71200), Saint-Marcel (71380)

CAPACITÉ :

Autun	4, rue Saint Pancrace	15 places Pension de Famille	83 places PF / RA
Le Creusot	2, rue des Acacias	25 places Pension de Famille	
		15 places Résidence Accueil	
Saint-Marcel	14, rue Louis Pasteur	28 places Pension de Famille	

FINANCEMENT :

DDETS

Données quantitatives

Répartition des personnes accompagnées par sexe :

Année	Autun		Le Creusot		Saint-Marcel		Total sur trois structures
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
En 2025	10	4	36	9	29	3	91
En %	71	29	80	20	90	10	
En 2024	10	6	33	15	25	3	92
En %	62	38	69	31	89	11	
En 2023	8	6	30	6	29	3	82
En %	57	43	83	17	90	10	
En 2022	8	4	35	7	27	4	85
En %	67	33	80	20	87	13	
En 2021	8	4	35	12	30	3	92
En %	67	33	74	26	91	9	

Tableau 1 : Nombre de personnes accompagnées

Les effectifs des Pensions de Famille sont restés stables en 2025 par rapport à 2024. Les effectifs féminins sont toujours aussi faibles.

Mouvement des accompagnements au sein des établissements :

Année 2025	Autun		Le Creusot		Saint-Marcel		Total sur trois structures
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Entrées	3	0	6	1	7	0	17
TOTAL	3		7		7		
Sorties	2	0	4	0	6	0	12
TOTAL	2		4		6		

Tableau 2 : Mouvement des effectifs dans les établissements en 2025

Les effectifs à **Autun** en 2025 sont restés stables vu la petite capacité de la structure collective par rapport aux deux autres établissements. En cours d'année, il a fallu relancer les orientations auprès des partenaires.

Les 2 sorties des personnes accompagnées sont des départs en logement autonome, ce qui marque l'évolution positive des personnes en Pension de Famille.

Le séjour le plus long dans l'établissement pour les résidents présents en 2025 est actuellement à 19 ans pour un homme qui a été accueilli pratiquement à l'ouverture de la Pension de Famille d'Autun (Maison Relais à l'époque). Ce long séjour impacte la moyenne de la durée de présence des résidents qui est de 6 ans environ.

À la **Pension de Famille du Creusot**, les effectifs sont stables malgré quelques mouvements, ce qui a permis de réaliser de nouveaux accueils.

Parmi les 4 personnes sorties de l'établissement en 2025, deux sont décédées, après avoir vécu un séjour entre 3 et 5 ans à la Pension de Famille. Une personne a fait le choix de partir dans un logement autonome du secteur social au bout d'un an de séjour dans l'établissement et une autre a été exclue de l'établissement pour comportement inadapté et non-respect du règlement de fonctionnement. Elle a pu se reloger dans un appartement en location du secteur privé.

Le mouvement au niveau des effectifs en 2025 a été moindre. Ce léger mouvement des personnes permet de développer un accompagnement approfondi. Nous identifions un noyau de résidents installés plus durablement. L'environnement rassurant au sein de la Pension de Famille du Creusot avec un accompagnement correspond aux besoins des personnes qui souhaitent sortir de l'isolement.

Les places dédiées à **la Résidence accueil** ont toutes été pratiquement pourvues fin 2024 suite à l'arrivée des déplacés ukrainiens après la fermeture d'un lieu d'hébergement collectif dédié.

Néanmoins, et malgré les difficultés de conventionnement avec le secteur psychiatrique, l'établissement a accueilli, courant 2025, deux nouvelles personnes sortantes du Centre Hospitalier de Sevrey.

Le séjour le plus long pour les résidents présents en 2025 s'élève à 7 ans pour plusieurs personnes. La moyenne de la durée de séjour est à environ 3 ans.

À **la Pension de Famille de Saint-Marcel**, les effectifs 2025 ont connu un mouvement plus important que l'année précédente avec 7 nouvelles entrées et 6 sorties. Vu la forte demande dans le secteur de Chalon-sur-Saône, les places libérées sont, en général, rapidement pourvues. En termes de sorties, nous relevons les motifs suivants :

- 1 départ avec une solution personnelle ;
- 2 décès ;
- 1 départ en structure plus adaptée à l'état de santé de la personne ;
- 2 expulsions locatives.

Le séjour le plus long pour les résidents présents en 2025 s'élève à environ 9 ans. La moyenne de la durée de séjour est à 4 ans.

La Pension de Famille **d'Autun** a un **taux d'occupation de 82 % en 2025** (67 % en 2024) avec l'accueil de 14 personnes dans l'année. Il est en augmentation du fait de la stabilisation relative des effectifs de l'année et la mise en route d'une liste d'attente au niveau des orientations. Cela a réduit la vacance des logements. Toutefois, l'année a été marquée par la dégradation volontaire d'un appartement en diffus suite à une infraction, qui est resté inoccupé pendant le temps des travaux de remise en état. Une plainte a été déposée contre l'inconnu à la gendarmerie d'Autun.

La structure du **Creusot** a atteint un **taux d'occupation de 98 %** (contre 86 % en 2024) avec 45 personnes accueillies dans l'année (contre 48 l'année précédente). Concernant la répartition des effectifs entre les deux dispositifs, le taux d'occupation se décline de manière suivante :

- 108 % pour la Résidence Accueil (72 % en 2024) ;
- 92 % pour la Pension de Famille (94 % en 2024).

La suroccupation des 15 places de la Résidence Accueil s'explique par l'accueil d'un couple de déplacés ukrainiens en 2024.

N'ayant pratiquement plus de vacance au niveau des logements, la structure doit faire face aux difficultés de relogement temporaire des résidents pour raison de panne technique ou de la nécessité de désinsectisation des logements occupés. Il faut préciser que l'établissement souffre de manière régulière, à la fois, de différentes pannes techniques liées à la vétusté des installations, et aussi de l'invasion des nuisibles tels que les punaises de lit qui sont difficiles à éradiquer. Le traitement qui est nécessaire, rend les logements indisponibles pendant une période prolongée.

À **Saint-Marcel**, le taux d'occupation est de **88 %** (contre 93 % en 2024). Ce taux reflète l'augmentation de mouvement des effectifs, ce qui influence également la durée moyenne de séjour. Avec chaque départ de résident, le temps de remise en état d'un logement augmente sa période d'indisponibilité. La demande constante sur ce type de logement accompagné dans le secteur permet à la structure déjà bien ancrée dans le paysage local et reconnue par les partenaires, d'assurer la succession des locations.

La durée de vacance dépend généralement des délais administratifs et du temps nécessaire pour la remise en état des logements après le départ des locataires.

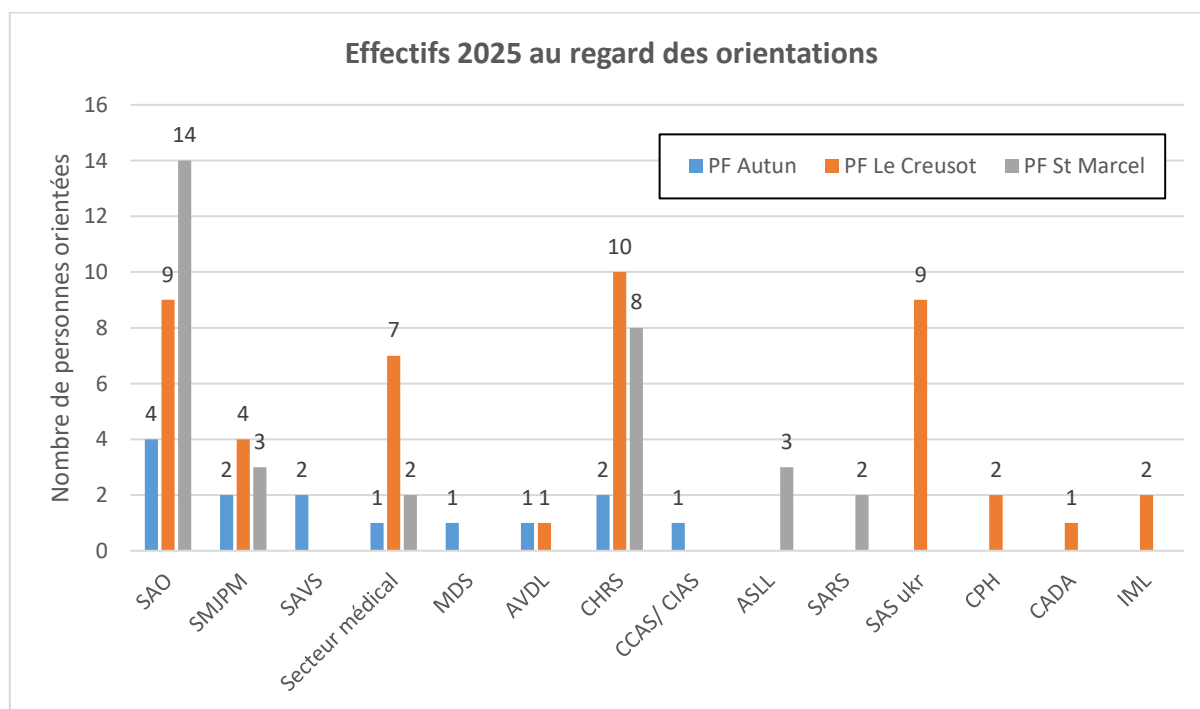
Il faut souligner que toutes les orientations du SIAO vers les Pensions de Famille n'aboutissent pas toujours à une admission. Les raisons peuvent être les suivantes :

- Refus d'admission par la commission interne qui statue sur la non-adéquation entre les critères d'admission et la situation du candidat qui fait apparaître de nouveaux éléments ;
- Désistement du candidat qui préférera une autre solution de logement ordinaire ou d'hébergement ;
- Refus du candidat d'accepter les conditions de vie et le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Le **taux d'occupation global** s'élève à 91 % en 2025 contre 85 % en 2024 pour les trois structures.

Prescripteurs pour les orientations Pension de Famille :

La majorité des orientations vers les Pensions de Famille sont réalisées par le service d'accueil et d'orientation et les CHRS (*graphique ci-dessous*).



Les Pensions de famille de Saint-Marcel et du Creusot accueillent un grand nombre de personnes issues des CHRS (18 en 2025).

La majorité (27 en 2025) des orientations provient du SAO, très importantes du côté de Saint-Marcel où un lien fort existe entre les services via les permanences au sein de la structure. En ce qui concerne ces orientations, y compris celles du SARS, il s'agit des personnes qui n'ont pas forcément besoin de passer par les structures d'hébergement pour acquérir un certain niveau d'autonomie dans la vie quotidienne.

L'évaluation sociale de ce type de situations révèle essentiellement des difficultés importantes pour accéder directement au logement autonome (situations de surendettement, expulsions locatives à répétition, etc...), couplé avec un fort isolement (souffrances liées au sentiment de solitude).

Les secteurs médicaux et hospitaliers, ainsi que les SAVS, alimentent à la fois les places de la Résidence Accueil avec les profils de personnes souffrant de troubles psychiatriques, mais aussi la Pension de Famille avec les sorties des cures de désintoxication et de sevrage suivies de passage en postcure.

Les orientations issues des structures accueillant et/ou accompagnant les publics en situation de handicap (foyers spécialisés, SAMSAH – SAVS...) sont encore à développer. Pour cela, une convention de partenariat a été établie entre l'Association le Pont et l'Association Les Papillons Blanc d'Entre Saône-et-Loire, porteur des dispositifs SAMSAH et SAVS. Les deux orientations SAVS mentionnées dans les statistiques sont anciennes, aucune n'a été réalisée en 2025.

La particularité de la Pension de Famille du Creusot est l'accueil de plusieurs personnes bénéficiaires de la protection internationale et subsidiaire. Ici, il s'agit de résidents qui n'ont pas pu acquérir le niveau d'autonomie nécessaire pour occuper un logement social à la sortie du dispositif d'hébergement. Un autre public réfugié est représenté par les déplacés ukrainiens arrivés en 2024 qui, pour certains, ont changé de statut administratif en passant de la protection temporaire à la subsidiaire leur permettant l'ouverture de droits tels que le RSA ou un minima de vieillesse.

Les services mandataires judiciaires de la protection des majeurs se saisissent régulièrement des orientations vers le logement accompagné. Ils y retrouvent les conditions qui sécurisent le parcours du locataire dont l'autonomie dans la gestion quotidienne est très partielle et déjà bien étayée. Une importance particulière doit être accordée tout au long de l'année à l'efficacité de collaboration entre le mandataire et l'établissement.

Les Pensions de Famille constituent un des outils majeurs de la politique gouvernementale du Logement d'Abord qui vise la création de places supplémentaires et plaide pour une meilleure concertation entre tous les acteurs de lutte contre le sans-abrisme.

Répartition des effectifs 2025 par âge :

Nombre de résidents / Année	Autun					Le Creusot					Saint-Marcel				
	≤ 30 ans	31 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	≥ 66 ans	≤ 30 ans	31 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	≥ 66 ans	≤ 30 ans	31 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	≥ 66 ans
En 2025	0	6	5	3	0	5	7	13	16	4	1	8	10	9	4
%	0	42	36	22	0	11	16	29	36	8	3	25	31	28	13
En 2024	0	5	7	4	0	4	9	13	18	4	0	6	11	9	2
%	0	31	44	25	0	8	19	27	38	8	0	21	40	32	7

Tableau 3 : Répartition par âge des personnes accueillies

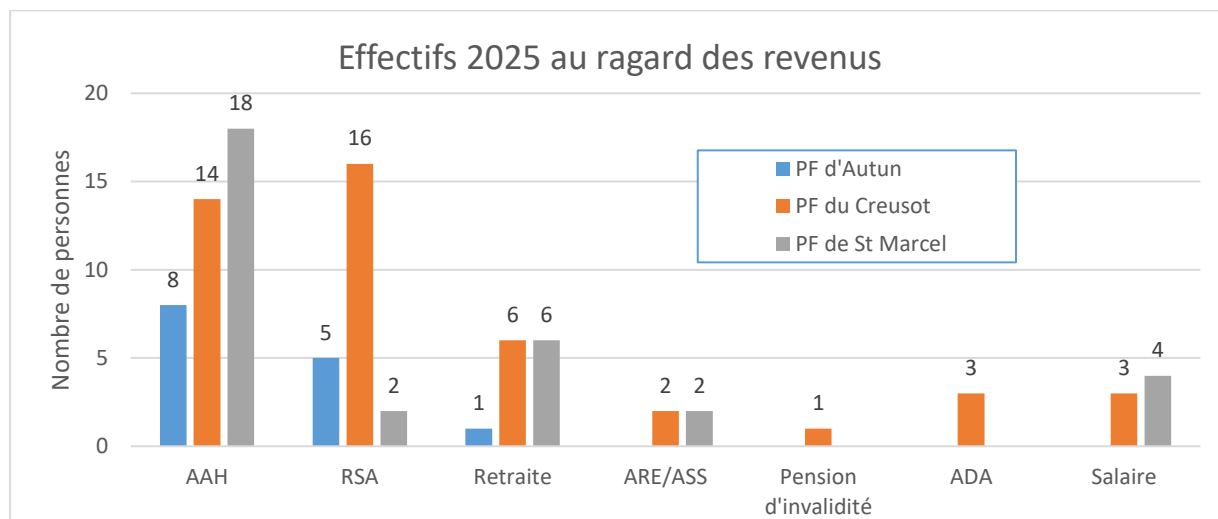
Dans la grille des âges des personnes accueillies, la Pension de Famille du Creusot est représentée par un spectre générationnel assez large avec une prévalence des personnes en âge actif et une grande partie de celles qui approchent la retraite. On y trouve les effectifs les plus jeunes représentés essentiellement par les sortants du CADA ou du CPH. Le résident le plus ancien âgé de 79 ans est un déplacé ukrainien issu du SAS d'hébergement.

La Pension de Famille d'Autun, plus ancienne, a malheureusement perdu l'ensemble de ses doyens entre 2022 et 2024 et, de ce fait, elle a beaucoup rajeuni.

À Saint-Marcel, la majorité des effectifs est représentée par des personnes se situant dans la tranche d'âge des actifs entre 46 et 55 ans, et un tiers des résidents est composé de jeunes retraités ou de ceux qui approchent la retraite.

Ressources des personnes accompagnées en 2025 :

En termes de **ressources**, les personnes accueillies perçoivent, pour la plupart, des minima sociaux. L'accueil à la Pension de Famille est possible uniquement à condition d'avoir les revenus stables afin de pouvoir faire face au paiement de différentes redevances liées au logement sous une forme simplifiée. La redevance mensuelle intègre la participation financière des résidents au loyer et aux charges ; elle comprend également l'ensemble de fluides (eau, gaz) et la consommation d'énergie (électricité, chauffage). Cette redevance est versée au gestionnaire qui la facture au mois échu.



Pour certains résidents, les revenus peuvent changer de typologie en cours d'année à la suite du changement de situation professionnelle ou à l'arrivée à la fin des droits (Allocation de Retour à l'Emploi et autres). Les revenus composés de salaire ont connu une baisse en 2025 par rapport à l'année précédente. Par conséquent, on dénombre une augmentation des revenus type RSA (25 % des effectifs contre 18 % en 2024). La forte diminution du nombre de revenus liés à l'Allocation de Demandeur d'Asile (ADA) s'explique par le changement de statut des déplacés ukrainiens accueillis à la Pension de Famille du Creusot qui, pour la plupart, ont obtenu la protection subsidiaire.

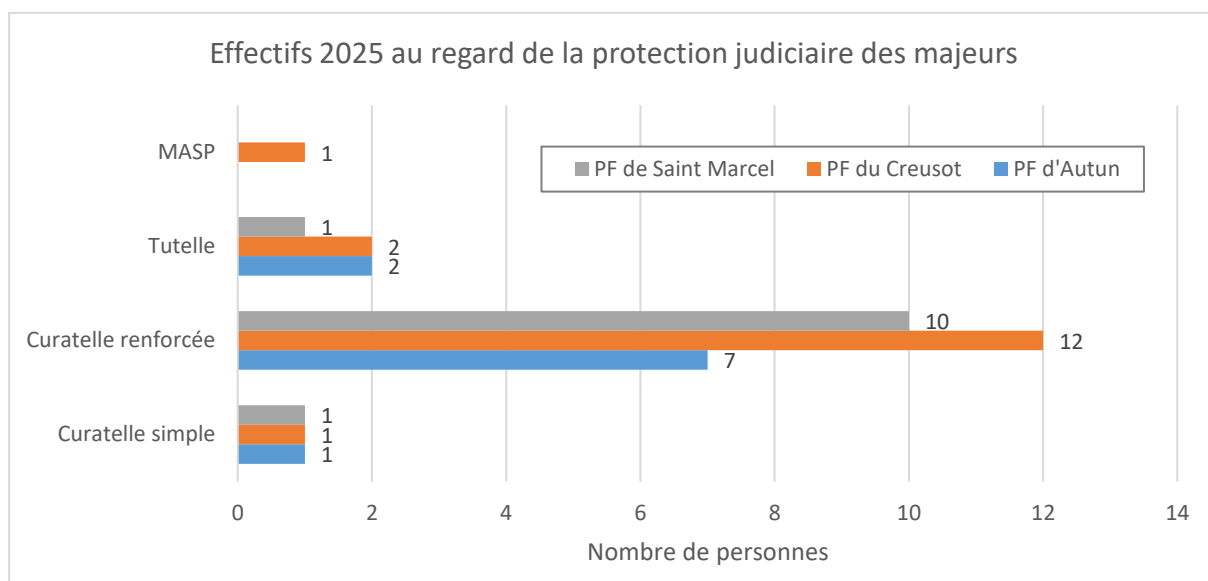
Toutefois, une vigilance particulière est nécessaire pour accompagner les personnes dans l'accès aux droits et dans l'insertion professionnelle. Pour cela, les travailleurs sociaux doivent posséder une connaissance fine des procédures, ainsi que du tissu partenarial afin de pouvoir orienter les résidents. Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé sont assez nombreux dans les effectifs des Pensions de Famille / Résidence Accueil. Ils constituent 44 % des effectifs en 2025, ce taux restant stable par rapport à l'année précédente.

Globalement, tous les indicateurs confirment le niveau important de précarité des situations. Il est nécessaire de souligner qu'au sein des Pensions de Famille, un accompagnement minimum vers l'emploi et la formation s'effectue par les travailleurs sociaux. Les professionnels peuvent aider à refaire un CV et rédiger une lettre de motivation, permettre la recherche des offres d'emploi grâce à la mise à disposition d'un ordinateur dédié pour les résidents. Ils orientent également vers les structures d'insertion, y compris via la plateforme d'inclusion sur laquelle ils interviennent en tant que prescripteurs. Un lien étroit est tissé avec les services et les partenaires qui facilitent les inscriptions aux vendanges et permettent d'organiser le transport collectif pour assurer les trajets vers les domaines viticoles.

Niveau de vulnérabilité des résidents :

Le logement accompagné tel que les Pensions de Famille est souvent sollicité pour les personnes seules sous mandat de protection judiciaire de différents degrés. Il est important de souligner que l'existence d'une mesure de protection judiciaire ne constitue en aucun cas le critère d'admission à la Pension de Famille. En fonction du profil de chaque candidature, une mesure de protection judiciaire peut apporter une plus-value pour le maintien dans le logement. Cela concerne également les résidents déjà présents au sein de l'établissement qui sollicitent une mesure de protection judiciaire à la suite de la perte partielle de l'autonomie.

À Autun, 10 résidents sur 14 (71 %) bénéficient d'une **mesure de protection judiciaire**, parmi lesquelles 2 sont des mesures de tutelle. Au Creusot, cette proportion est moindre : il s'agit de 15 personnes accueillies sur 45 au total (33 %) avec 2 mesures de tutelle. À Saint-Marcel, sur l'effectif total annuel de 32 personnes, 12 (38 %) sont sous mesure de protection judiciaire avec des majeurs sous curatelle simple ou renforcée et une tutelle.



Les mesures de protection judiciaire sont exercées par différents opérateurs, tels que l'UDAF 71, la Sauvegarde71 et l'association Le Pont, ainsi que par des mandataires indépendants avec une multitude de référents qui changent de manière fréquente. Le suivi et l'accompagnement des majeurs protégés au sein de la Pension de Famille représentent un travail important de mise en lien et de coordination avec les référents.

Un des résidents de la Pension de Famille du Creusot a bénéficié de la MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) en 2025 qui n'est pas une mesure judiciaire. Elle est exercée par les services sociaux du Département de Saône-et-Loire au niveau du budget de la personne qui doit être volontaire pour en bénéficier. Cet accompagnement a permis au résident cité dans les statistiques de régler sa dette locative et de se maintenir dans son logement. La MASP permettrait à certaines personnes qui se retrouvent dans une période difficile et sont opposées aux mesures judiciaires d'accepter leurs difficultés et de les retravailler de manière méthodique sur, au moins, deux ans d'accompagnement.

En 2025, aucun signalement de personnes vulnérables n'a été réalisé par les travailleurs sociaux des Pensions de Famille.

Accompagnement vers le soin :

En 2025, les accompagnements liés à la santé ont constitué un temps de travail significatif et très prégnant. Les difficultés de santé constituent un frein à tout autre travail éducatif possible. Dans la démarche éducative classique, il est envisagé d'accompagner la personne dans l'identification par des professionnels de santé et lors des premiers rendez-vous. En réalité, une grande partie des résidents souffrant d'une ou de plusieurs maladies, nécessitent une vigilance accrue de la part de l'équipe éducative tout au long du parcours résidentiel.

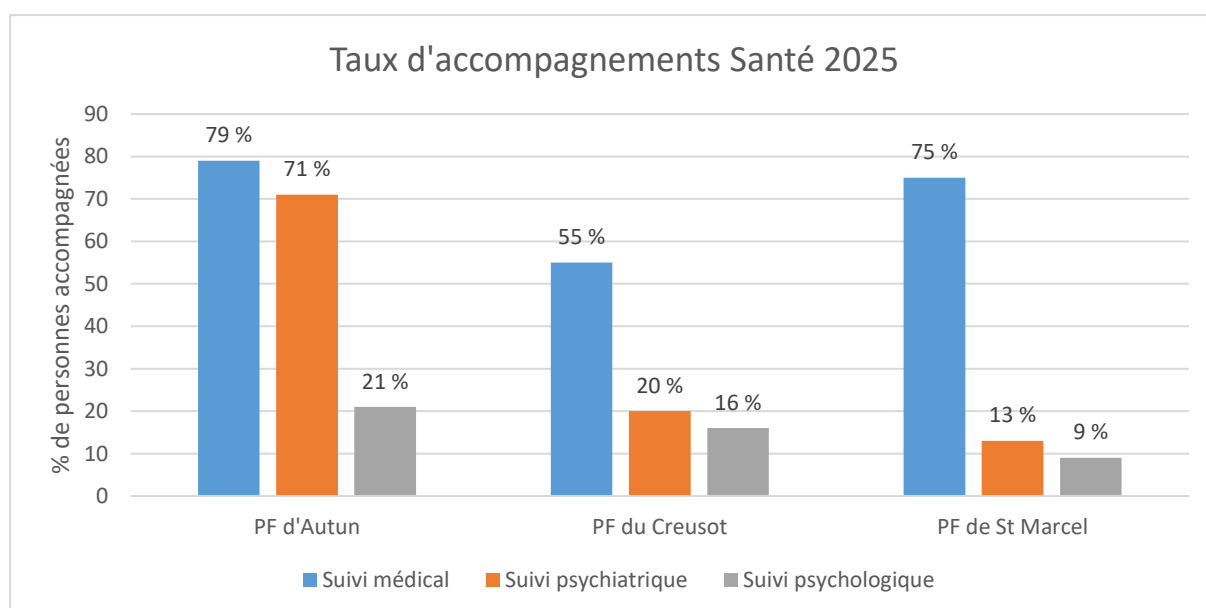
Courant 2025, plusieurs orientations ont été émises vers les services récemment mobilisés au sein de l'association (Lits Halte Soins Santé mobiles, Appartements de Coordination Thérapeutiques hors les murs) dont les compétences du point de vue médical apportent une vraie plus-value. Le Dispositif d'Appui à la Coordination 71 est également parmi les partenaires qui sont sollicités régulièrement. Une rencontre a été initiée avec le dispositif MAIA 71 du département de Saône et Loire pour connaître mieux leur fonctionnement en lien avec les situations complexes permettant de cibler les personnes de plus de 60 ans.

La problématique de **refus d'accès aux soins** est soulignée comme récurrente. Elle se manifeste par le non-recours aux consultations des médecins traitants, au refus de se soumettre aux examens prescrits, au refus d'hospitalisation ou au non-respect des délais d'hospitalisation avec le départ volontaire de l'hôpital. Afin de faire face à ce type de situations, nos équipes ont suivi des formations qui ont permis de comprendre le fondement le plus fréquent de ces comportements, ainsi que d'appliquer les techniques d'argumentation lors d'un entretien.

Généralement, les Pensions de Famille accueillent des résidents dont une grande partie témoigne d'un passé marqué par un parcours addictif (alcoolisme, toxicomanie, jeux...). Certains ne cachent pas la reprise des consommations. En revanche, le degré de conscience de chacun vis-à-vis de la gravité de la situation est très variable, ce qui remet souvent en question l'accès aux soins et leur efficacité.

Ainsi, en 2025, la Pension de Famille du Creusot a accueilli 26 résidents sur 45 (58 %) présentant des **conduites addictives**. Les personnes ayant cette problématique représentent plus que la moitié des effectifs à la Pension de Famille d'Autun. Cette proportion est très élevée également à la Pension de Famille de Saint Marcel. La plupart des résidents souffrent de l'addiction à l'alcool accompagnée par la consommation de drogues. Plusieurs personnes présentent également les troubles psychiatriques liés à l'addiction aux jeux.

La consommation excessive de l'alcool et des drogues est connue pour laisser des impacts négatifs importants et, parfois, irréversibles sur la santé.



Depuis plusieurs années, les professionnels de la Pension de Famille de Saint-Marcel constatent une augmentation du nombre des accompagnements physiques liés aux soins. Cette difficulté est majoritairement due à la perte massive, parfois progressive, mais aussi brusque, d'autonomie par le nombre important des résidents. La dégradation de l'état de santé accompagnée par les troubles cognitifs reste très fréquente. Les relais sont mis en place pour certains résidents, mais la mobilisation des dispositifs appropriés reste complexe à réaliser et elle est toujours soumise à l'adhésion de la part de la personne concernée. À cela se rajoute l'absence de mobilité pour la plupart des résidents et le manque d'autonomie dans les démarches santé : la problématique rencontrée de la santé dépasse souvent la capacité de compréhension de la personne qui reste dans le déni ou ne mesure pas forcément la gravité de sa situation. Une organisation particulière a été adoptée à Saint-Marcel pour faciliter la prise en charge des résidents grâce à l'initiative d'un médecin traitant local qui souhaite regrouper les rendez-vous médicaux pour plusieurs patients sur un temps de la journée.

La prise en charge par un médecin généraliste reste très compliquée au Creusot où la médecine de ville refuse systématiquement d'accueillir les nouveaux patients par manque de places. Grâce à l'antenne du Centre de Santé Territorial de Saône-et-Loire, il est possible de présenter une nouvelle demande qui sera examinée en interne. En fonction de la décision prise, un résident pourrait être accueilli avec un délai de deux-trois mois pour la première consultation. Il faut préciser que le Centre de Santé Territorial peut également donner des réponses aux situations émergentes qui ne relèvent pas de la prise en charge au niveau des service d'urgence.

Un point particulier est à soulever en lien avec le **vieillessement des résidents** des Pensions de Famille, y compris prématurée, ainsi que la perte d'autonomie due à l'âge et/ou aux pathologies graves. Au fil des années de vie au sein de l'établissement, les personnes les plus isolées arrivent à reconstruire des liens sociaux avec les autres résidents et à s'habituer à leur environnement. Les années d'errance laissent leur empreinte et abîment les corps prématurément. Malgré un accompagnement proposé sur place, il reste insuffisant quand il s'agit de pallier le manque d'autonomie grandissant. Les réponses sont très longues à obtenir et le droit commun tel que le plan APA, la PCH pour les personnes dont le handicap est reconnu, ne suffisent pas forcément pour assurer l'existence digne de l'individu.

Deux personnes de moins de 60 ans sont en mobilité réduite à la Pension de Famille d'Autun et elles bénéficient de l'aide humaine pour la vie quotidienne et la toilette. Au Creusot, ce nombre s'élève à 6 personnes dont 4 avait moins de 60 ans. A Saint-Marcel, au moins 4 personnes en âge de pré-retraite sont aidées au quotidien par les professionnels. Leur état de santé dégradé résulte, en grande partie, de l'absence de l'hygiène de vie correcte avant et pendant leur installation au sein de la Pension de Famille.

La problématique soulevée est également le refus du résident vieillissant de quitter la Pension de Famille mais aussi au manque de places dans les établissements plus adaptés à la situation et à leur coût parfois trop élevé.

L'ensemble de troubles liés à la santé chez les résidents des Pensions de Famille représente un volume non-négligeable au sein de l'accompagnement social effectué par les équipes éducatives. Cela implique une parfaite connaissance du tissu médical et paramédical local par les professionnels de l'équipe ainsi que la mise en œuvre d'un partenariat efficace avec tous les acteurs des soins spécifiques adaptés aux personnes en situation d'addiction.

L'équipe éducative de la Pension de Famille joue le rôle de facilitateur pour l'accès aux soins en proposant les accompagnements suivants :

- Planning des rendez-vous pris avec les rappels individuels auprès des bénéficiaires ;
- Transport, si nécessaire, vers le lieu de rendez-vous médical, surtout s'il s'agit de la première rencontre, afin de rassurer le résident et d'établir le contact avec les services de soins ;

- Présence physique lors des rendez-vous médicaux avec l'accord du patient afin de faciliter l'expression et la compréhension de la maladie ;
- Mobilisation des dispositifs d'accompagnement santé (EMPP, MAIA, Agent de santé, DAC, LHSS, LAM, ACT...) ;
- Lien avec les infirmiers libéraux. Chacune des Pensions de Famille bénéficie d'un contact privilégié et bienveillant avec un cabinet d'infirmiers libéraux qui apportent des soins quotidiens aux résidents. Cette collaboration est importante et indispensable pour un suivi médical de qualité ;
- Lien avec les services d'aide à domicile.

En général, les problématiques liées à la **santé**, sont très prégnantes au sein de la population des Pensions de Famille. Des maladies chroniques non prises en charge et aggravées par la consommation abusive de l'alcool et/ou des produits stupéfiants conduisent à des situations d'inaptitude au travail (d'invalidité) et de développement du handicap.

Il est important de souligner qu'un certain nombre de situations de handicap relèvent de maladies mentales permettant, malgré tout, un niveau d'autonomie de l'individu compatible avec la vie dans les structures proposant le logement accompagné. Les pathologies légères liées aux troubles psychiatriques sont souvent prises en charge au sein des **Centres Médico Psychologiques (CMP)** locaux. L'accompagnement social au sein des Pensions de Famille permet d'assurer le respect des rendez-vous pris au CMP. Des liens privilégiés sont établis avec les infirmiers référents du CMP à Autun et au Creusot. À Saint-Marcel, les passerelles sont assurées par l'infirmière de l'EMPP. En règle générale, la régularité d'accès aux soins des résidents est une condition absolue du bon déroulement de la vie quotidienne de la structure.

Dans le cadre des places de la Résidence Accueil, le partenariat avec l'association Les Papillons Blancs, porteuse du dispositif **SAVS-SAMSAH**, permet aux établissements de faire appel à l'accompagnement spécialisé au profit des résidents relevant du dispositif. Un protocole de coopération précisant la procédure à mettre en place a été élaboré. En 2025, aucune interaction n'a été établie avec ces services soit pour des raisons d'absence des orientations dans le cadre de la prise en charge du handicap, soit suite au refus de la part des résidents notifiés d'adhérer à l'accompagnement (lassitude, absence de projet de vie...)

Un soutien dont la réactivité est très appréciable, est régulièrement apporté aux résidents volontaires à travers les visites au domicile des infirmiers psychiatriques de l'**Équipe Mobile Psychiatrie Précarité**. À la suite du partenariat établi en avril 2023 au sein de la Pension de Famille de Saint-Marcel, une infirmière psychiatrique effectue désormais une permanence d'une demi-journée sur deux semaines au sein de l'établissement dans une dynamique d'aller-vers. Cette présence est un vrai soutien pour les résidents, ainsi que pour l'équipe dans les questions d'accès aux soins psychiatriques, mais aussi liés aux conduites addictives. Grâce à ce partenariat, les résidents adhèrent mieux au suivi proposé par le CMP quand le passage de relais devient nécessaire.

En 2025, deux résidents de la Pension de Famille du Creusot ont sollicité l'intervention de l'infirmière du dispositif **Lits Halte Soins Santé mobile**. Pour un autre résident, la tentative d'accompagnement a été réalisée mais n'a pas encore été effective.

Le **Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD)** porté par la Sauvegarde 71 intervient auprès de nos résidents depuis fin d'année 2021, essentiellement côté Saint-Marcel. Plusieurs attaches ont été prises à Autun avec le projet de bus pour les consommateurs, ainsi qu'au Creusot en lien avec le CSAPA. Depuis, les résidents contactent le service de manière autonome pour parler de leurs besoins et les rencontres s'organisent à proximité des établissements.

Sur le secteur du Creusot, deux résidents de la Pension de Famille ont été accompagnés au sein des **Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) hors les murs** qui est un dispositif assez récent. Il s'agit d'un accompagnement éducatif et sanitaire global permettant d'assurer le parcours de soins et de stabiliser la situation du bénéficiaire. C'est un vrai atout du territoire qui est à mobiliser plus fréquemment.

En termes d'accès aux soins, un certain nombre de disparités se ressentent entre le territoire du Creusot-Autun et celui de Saint-Marcel, proche de Chalon-sur-Saône. Avec une offre large au niveau des professionnels de santé (médecins généralistes, kinésithérapeutes, dentistes, ophtalmologues, médecins spécialistes...), la Pension de Famille de Saint-Marcel ne rencontre pas de difficultés particulières, ni de délais d'attente importants, tandis qu'au Creusot et à Autun cette offre est beaucoup plus restreinte, ce qui amène certains patients à des délais de 6 mois avant de pouvoir rencontrer un médecin spécialiste. Le département de Saône-et-Loire tente d'apporter une solution à la situation du désert médical sur ces territoires avec l'implantation des antennes du Centre de Santé Départemental 71 qui accueille des médecins généralistes, mais aussi des infirmiers. Malgré cette tentative, il reste toujours compliqué de trouver un médecin généraliste qui voudra accueillir des nouveaux patients.

La question de manque de moyens de mobilité chez les résidents des Pensions de Famille aggrave la problématique d'accès aux soins et transforme les accompagnements en multitude de trajets nécessaires pour des consultations médicales. Malgré la recherche permanente de relais pour ce type de situations, peu de dispositifs partenaires peuvent répondre à la quantité grandissante des demandes.

L'accompagnement social :

L'accompagnement social réalisé au sein des Pensions de Famille a surtout porté sur les sujets suivants :

- Le soutien dans les démarches administratives et la reprise d'accès aux droits, surtout pour les personnes sans protection judiciaire ;
- La remobilisation vers l'emploi ou la formation ;
- L'autonomie dans le logement.

En ce qui concerne les **démarches administratives**, elles se sont dématérialisées pour la plupart. Cet avantage de l'époque numérique permet un avancement rapide dans les démarches mais exige des compétences spécifiques. De ce fait, les résidents sollicitent beaucoup l'équipe éducative pour l'accès aux informations en ligne n'ayant pas de possibilité de se connecter au réseau à leur domicile. Ces accompagnements touchent aux domaines suivants : relation avec les banques, les fournisseurs de téléphonie, la Banque de France pour les dossiers de surendettement, les tribunaux en liens avec le paiement des pensions alimentaires, la CAF ou la MSA pour les questions de changement de situation ou de déclarations trimestrielles, la CPAM en lien avec la couverture maladie, l'ANEF (Administration Numérique pour les Etrangers en France) pour les personnes étrangères...

En fonction des besoins de la personne accompagnée, l'équipe éducative mobilise les différents partenaires du champ social. Un espace professionnel d'échange est accessible aux travailleurs sociaux des Pensions de Famille sur une plateforme numérique de l'assurance maladie du département pour faciliter l'instruction des dossiers. Les échanges avec la CAF se font également via l'espace personnel en ligne de chaque allocataire. La même situation existe pour communiquer avec le France travail. En revanche, les résidents ne maîtrisent pas les outils informatiques et se trouve rapidement en difficulté. Certains ont pris l'habitude de se faire aider au sein du France Services, mais ils restent beaucoup plus nombreux à solliciter les travailleurs sociaux des Pensions de Famille.

Sur le **plan alimentaire**, la plupart des résidents des Pensions de Famille sont bénéficiaires des Restos du Cœur ou des épiceries solidaires portées par les collectivités et les associations caritatives. A Saint-Marcel et à Autun, les éducateurs organisent le transport pour amener un groupe de bénéficiaires afin de palier une distance importante et l'absence du transport en commun adapté au niveau des horaires d'accueil. Pour Le Creusot, les lieux de distribution se trouvent à proximité relative de l'établissement. Le transport individuel pourrait être organisé pour les résidents rencontrant une difficulté passagère de mobilité.

Lors des accompagnements, une vigilance particulière est accordée aux **droits et devoirs du locataire**. Afin de prévenir les expulsions locatives dues aux retards de paiement de loyer ou au défaut d'assurance, l'équipe éducative propose des rencontres aux résidents concernés pour les stimuler, étudier avec eux les éventuelles difficultés budgétaires, chercher les solutions, orienter vers les services sociaux du département. Conformément à la procédure interne à l'association sur le recouvrement des dettes locatives, des échéanciers ont été initiés pour plusieurs résidents afin de régulariser leur situation. La plupart des résidents concernés ont pu respecter leurs engagements et, de ce fait, se maintenir dans le logement. Certains ont pu bénéficier d'une aide financière du Fonds Solidarités Logement du département.

Malgré tous les efforts déployés, en 2025, plusieurs **procédures d'expulsion locative** ont été initiées par l'association Le Pont en tant que bailleur au sein des Pensions de Famille. Tout d'abord, à cause des impayés et l'absence d'assurance habitation, mais aussi pour la mauvaise occupation liée au manque d'entretien du logement ou au comportement inadapté à la vie dans un immeuble collectif. La durée moyenne d'une procédure d'expulsion locative est d'environ 2 ans.

Au Creusot, malgré la proportion importante des résidents en âge actif, très peu parmi eux exercent une activité professionnelle. Plusieurs résidents en recherche d'emploi, ont été orientés vers les parcours d'insertion professionnelle ou de reconversion portés et étayés par les associations locales relevant du milieu d'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. En général, le bénéfice de l'insertion par l'emploi se fait ressentir sur le bien-être des personnes concernées et leur permet de remonter l'estime de soi et de se projeter dans l'avenir. À Saint-Marcel, 4 personnes travaillent de manière saisonnière ou intérimaire. Les éducateurs les accompagnent sur la reprise des CV et des lettres de motivation, ainsi que sur le positionnement des postes annoncés au sein des entreprises d'insertion. Avec la création par l'association d'un poste dédié au sein du Service Intégré de Coordination dans l'Emploi et Formation, les Pensions de Familles s'inscrivent avec leurs résidents dans les actions collectives visant la remobilisation vers l'emploi.

Données qualitatives

Faits marquants :

Actions collectives :

Une attention particulière est accordée à l'organisation de la vie sociale au sein des Pensions de Famille. L'accueil des personnes isolées exige la connaissance de leurs besoins, envies et capacité pour aller vers l'autre.

À **Saint-Marcel**, les activités collectives regroupent généralement entre 4 et 10 personnes en moyenne. Elles se sont concentrées autour des après-midis jeux, petites balades, préparations culinaires partagées ou autres activités. En revanche, les éducateurs témoignent d'une vraie difficulté liée au manque de temps nécessaire pour organiser les sorties collectives vers l'extérieur. Après la rénovation de l'espace cuisine et l'embellissement des locaux collectifs en 2023, l'acquisition du nouveau mobilier beaucoup plus fonctionnel et esthétique a permis de créer des coins plus accueillants dans l'espace collectif du rez-de-chaussée. Les locaux semblent être plus investis de manière autonome par les résidents.

Concernant l'animation de la vie collective, les ateliers cuisine, ainsi que les repas collectifs organisés une fois par mois connaissent le plus grand succès. Plusieurs temps conviviaux ont été organisés en mélangeant les publics des trois Pensions de Famille, ce qui a permis les échanges entre les résidents. Le **contact animal** reste un support privilégié pour aborder les émotions et les ressentis. Prendre la responsabilité et s'occuper d'un animal de compagnie est une possibilité que certains résidents ne pouvaient pas se permettre avant d'intégrer la Pension de Famille. Pour cela, l'accueil des lapins et des chats est organisé au sein de la Pension de Famille de Saint-Marcel dans le cadre du projet construit avec les résidents. Le projet **d'éco pâturage** a été réalisé avec succès permettant l'accueil d'un petit troupeau de moutons de race Ouessant. La maîtresse de maison a suivi une formation sur la **médiation animale** pour tenter d'apporter une réponse à certains résidents qui manifestent leur mal-être.

La même professionnelle s'est proposée d'intervenir sur un week-end par mois. Ce changement de planning s'est avéré bénéfique aux activités collectives avec les résidents qui se sentent plus disponibles en week-end et moins préoccupés par le quotidien.

Une mascotte est également présente à la Pension de Famille d'Autun depuis plusieurs années. Un **poulailler** est de nouveau en place parrainé par un nouveau résident qui a également pris soin d'un **jardin potager** en 2025.

Au Creusot, un petit potager a été agrandi avec l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie et un composteur.

L'atelier **Soins Esthétiques et Coiffure** perdure permettant aux résidents de travailler leur estime de soi. Désormais, c'est un lieu privilégié de rencontres hebdomadaires où chacun prend soin de son apparence et partage ses connaissances en la matière.

Le **projet musical rythmique** autour du djembé initié en 2021 au sein des Pensions de Famille du Creusot et d'Autun, en partenariat avec l'association chalonnaise Faso Lili a pu se poursuivre en 2025 et se terminera en juin 2026. Les ateliers hebdomadaires se sont déroulés au Creusot avec environ, 7 participants. Les résidents des deux Pensions de Famille, celle du Creusot et d'Autun, pour une quatrième année, ont participé au festival organisé par l'association Faso Lili à Chalon-sur-Saône. L'évènement a suscité beaucoup d'émotions. Le groupe a été invité pour clôturer l'assemblée générale annuelle de l'association Le Pont ce qui a permis une vraie reconnaissance du travail artistique collectif et personnel accompli. En 2025, l'atelier a pris une dimension ambulante en allant au CHRS et au CADA du Creusot pour faire une démonstration de leurs acquis.

Des **journées de portes ouvertes** ont été organisées dans chaque Pension de Famille en présence des administrateurs, des élus locaux et des partenaires, ainsi que des journalistes dont les articles de presse ont permis de mettre en avant et de valoriser le travail accompli au sein de nos établissements. Pour la troisième fois, un **séjour de vacances** a été organisé avec les résidents au bord d'un lac à proximité de Chalon-sur-Saône. Un groupe de 8 résidents des Pensions de Famille du Creusot et d'Autun ont décidé de préparer cette aventure en épargnant sur plusieurs mois des sommes qui leur ont permis de financer les achats alimentaires, un repas collectif au restaurant et deux activités de loisirs payantes. La location des chalets et le transport ont été pris en charge par l'établissement. Les deux accompagnants et les participants ont tiré un bilan plutôt positif après ce séjour de trois jours. Toutefois, le renouvellement du projet sera certainement compromis par le projet de départ en retraite d'une accompagnatrice en 2026.

En juin 2025, la Pension de Famille du Creusot a finalisé l'expérience des ateliers **d'Activité Physique Adaptée** qui ont été initiés en 2023 et animés, grâce aux financements dédiés de l'ARS, par un professeur spécialement diplômé. Les cours hebdomadaires ont touché entre 2 et 6 participants à chaque séance. L'objectif était d'amener les résidents à la prise de conscience sur la préservation du capital santé et de les rendre progressivement autonomes dans la fréquentation des activités

physiques proposées par des clubs sportifs locaux. La tendance actuelle est de repositionner les participants sur les activités sportives et ludiques proposées par le Centre Social du Creusot.

Un groupe de 4 résidents de la **Pension de Famille d'Autun** a participé aux rencontres mensuelles de **papotes** organisées au sein du Centre Social Saint Jean. Plusieurs résidents continuent à faire appel aux aides financières proposées par l'établissement à l'achat des billets d'entrée du cinéma.

Le **Comité consultatif** des résidents de la Pension de Famille de Saint-Marcel s'est réuni en moyenne toutes les 10 semaines. Un administrateur de l'association est toujours invité à participer à chaque réunion. Actuellement, le Comité consultatif aborde la question de la refonte du règlement de fonctionnement de l'établissement.

En fin d'année, chaque Pension de Famille a organisé un **repas collectif de fête**. L'association prend en charge financièrement cet événement qu'il soit organisé au sein de l'établissement ou à l'extérieur.

Chaque activité au sein des Pensions de Famille est vue par l'équipe éducative comme un support privilégié pour entamer ou réactiver un accompagnement individuel. Ces temps d'échange ont permis de construire la relation de confiance avec les nouveaux arrivants et de reprendre les points de difficulté avec les résidents plus anciennement installés.

Partenariats :

Une Pension de Famille effectue son ancrage territorial grâce à la mise en place de multiples partenariats.

Les professionnels de la Pension de Famille d'Autun continuent de participer aux rencontres du groupe ressources mise en place par **France Addictions 71**, ce qui permet de s'informer, d'identifier les membres du réseau sur le plan local et de tisser des liens tout en échangeant autour des pratiques des uns et des autres.

L'association Le Pont bénéficie d'un partenariat avec le **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Saône-et-Loire (SPIP71)**. Dans ce cadre, plusieurs salariés issus des Pensions de Famille sont désignés tuteurs pouvant encadrer les personnes pour qui la condamnation à une peine de prison a été aménagée et transformée en un temps de travail d'intérêt général (TIG). En 2025, ce partenariat a été redynamisé avec plusieurs accueils des personnes en TIG à Autun et au Creusot. Les responsables de l'association ont obtenu l'accès à une plate-forme numérique nationale permettant de faciliter les échanges avec le SPIP71 et de sécuriser les données transmises.

Un partenariat est réaffirmé avec les **Maisons départementales des solidarités (MDS)** respectives. Les liens sont fluides et une prise en charge est possible pour les résidents qui préfèrent bénéficier d'un accompagnement social à l'extérieur de l'établissement. Les travailleurs sociaux sont régulièrement invités aux colloques thématiques organisés par le SSD de Saône et Loire.

Des partenariats sont établis avec le France Travail, ainsi que les organismes de formation pour les **stages ou les immersions**. En 2025, l'éducatrice de la Pension de Famille de Saint Marcel a accueilli en stage de dernière année du DE CESF une stagiaire. Au Creusot, plusieurs immersions de deux semaines ont été réalisées à la demande du France Travail et de la Mission Locale.

Difficultés repérées :

Le personnel des Pensions de Famille est souvent confronté à la **gestion de crises** provoquées par la décompensation de certains résidents ou par les comportements irrespectueux des autres au regard du règlement de vie commune. Il faut admettre que l'année 2025 a été plus calme de ce point de vue au Creusot et plus tumultueuse à la Pension de Famille d'Autun. La Pension de Famille de Saint Marcel a connu des difficultés liées aux comportements délictueux de la part des visiteurs extérieurs, y compris en lien avec le trafic des stupéfiants.

Un signalement d'évènement indésirable a été effectué suite aux faits de violences entre les résidents et les menaces de mort procurées à un salarié de l'établissement à Saint-Marcel qui a essayé de calmer les personnes impliquées.

Certaines situations combinant les souffrances psychiques et les comportements addictifs, conduisent souvent à la résiliation des contrats de résidence ou aux hospitalisations sous contrainte. Il s'agit de résidents qui provoquent les troubles du voisinage et commettent des incivilités et des dégradations. En revanche, ces actes de répression invoquent le recours à la justice ce qui complexifie la démarche. L'ampleur des conséquences après ces débordements met également en lumière la limite de la capacité d'accueil des Pensions de Famille et la faiblesse des partenariats en termes de prise en charge dans les conditions d'urgence de la grande souffrance psychique au sein des établissements.

Etant souvent confrontés au refus de soin, les équipes éducatives peinent à mettre en phase les accompagnements sociaux avec la prise en charge des problématiques liées à la santé qui avancent à un rythme beaucoup plus décalé.

Le coût des réparations matérielles est également important et pèse sur le budget de l'établissement sans que les coupables soient identifiés et obligés de répondre de leurs actes.

Un autre point complexe se situe dans les **infestations** régulières des logements par les punaises de lit qui nécessitent un traitement rigoureux pour être éradiqués. Un protocole doit être mis en route avec la participation indispensable de l'occupant du logement. Alors que le plus souvent, le résident concerné reste dans le déni de la situation et refuse de se plier au protocole ce qui compromet le traitement qui est très coûteux. Le retour financier sur le coût de traitement qui est généralement avancé par l'association est très faible, les remboursements se faisant uniquement par les résidents sous mandat de protection. Les autres résidents refusent de rembourser le prix du traitement ne le considérant pas indispensable. Ces infestations concernent souvent les logements occupés par les consommateurs excessifs d'alcool et des drogues incapables d'entretenir régulièrement ses logements et de respecter le protocole sanitaire. La récurrence de l'infestation est très fréquente dans ce type de situations. Face à cette problématique, la Pension de Famille a généralement peu de moyens et pas assez d'impact sur la volonté des résidents concernés.

Le **non-paiement des redevances** mensuelles d'un logement constitue une difficulté supplémentaire pour nos établissements. Un certain nombre de résidents ne respectent pas leur engagement. Même si les cas d'endettement locatif ne sont pas nombreux, il s'agit souvent des personnes percevant le RSA qui mettent leur priorité dans l'achat de produits de consommation tels que l'alcool et les drogues. Leur dépendance qui déséquilibre le budget, les expose au danger d'être expulsés du logement. Pour notre association, cela constitue un manque à gagner, un trou budgétaire ne permettant pas de déployer les moyens financiers sur les actions éducatives qui restent optionnelles.

Événements indésirables et événements indésirables graves :

La gestion de tranquillité de la vie commune au sein d'une Pension de Famille requiert des compétences parfois spécifiques auprès des équipes éducatives liées à la gestion des conflits en général, mais aussi à la connaissance du protocole de sécurité.

En 2025, une fiche d'évènement indésirable a été réalisée à la Pension de Famille de Saint-Marcel à la suite des actes de violence entre deux résidents avec les menaces de mort envers un salarié et la dégradation du mobilier. Le vécu est souvent traumatisant pour l'ensemble des témoins qui expriment avoir ressenti la peur et l'insécurité.

Concernant les Pensions de Famille d'Autun et du Creusot, plusieurs tensions ont été recensées entre l'équipe éducative et les résidents ou les personnes extérieures à l'établissement. Ces événements n'ont pas conduit à la rédaction d'une fiche réglementaire.

Bilan des perspectives 2025 :

Révision, adaptation et actualisation du règlement de fonctionnement de chaque Pension de Famille : reste à finaliser.

Mise en place de nouveaux outils de travail concernant l'entretien des logements et la vie quotidienne : les projets individualisés ont été généralisés. Pour certains résidents, un objectif en lien avec l'entretien du logement a été identifié.

Harmonisation du principe de la mise en place et de révision d'un projet d'accompagnement personnalisé pour chaque résident : le déploiement avec la mise en place de l'IMAGO.

Perspectives 2026 :

- Continuer les groupes de travail autour de la réécriture du projet social des Pensions de Famille qui prendra un format différent avec l'ensemble des axes identifiés ;
- Réaliser un séjour extérieur de deux jours avec les résidents de la Pension de Famille de Saint-Marcel ;
- Rénover la cuisine pédagogique de la Pension de Famille d'Autun avec l'aide financière de la Fondation VINCI ;
- Obtenir les subventions dans le cadre du Contrat d'engagement au Creusot pour la réalisation des projets collectifs autour du potager partagé et l'atelier théâtre d'improvisation ;
- Recruter une nouvelle maitresse de maison au Creusot suite au départ en retraite,
- Déployer l'IMAGO sur les trois sites ;
- Lancer le recrutement des bénévoles.

LEXIQUE

AAH :	Allocation Adulte Handicapé
ACT :	Appartements de Coordination Thérapeutique
ADA :	Allocation pour Demandeurs d'Asile
ANEF :	Administration Numérique pour les étrangers en France
APA :	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ARE :	Aide au Retour à l'Emploi
ARS :	Agence Régionale de Santé
ASLL :	Accompagnement Social Lié au Logement
ASS :	Allocation de Solidarité Spécifique
AVDL :	Accompagnement Vers et Dans le Logement
CADA :	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CESF :	Conseiller en Economie Sociale et Familiale
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIAS :	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CMP :	Centre Médico Psychologique
CPAM :	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPH :	Centre Provisoire d'Hébergement
CSAPA :	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DAC :	Dispositif Amont de la Qualification
DDETS :	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
DE :	Diplômé d'Etat
EMPP :	Equipe Mobile Précarité Psychiatrique
ETP :	Equivalent Temps Plein
IML :	Intermédiation Locative
LAM :	Lits Accueil Médicalisés
LHSS :	Lits Halte Soins Santé
MAIA :	Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aide et de Soins dans le champ de l'autonomie
MASP :	Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée
MDS :	Maison Départementale des Solidarités
PCH :	Prestation de Compensation Handicap
PF :	Pension de Famille
RA :	Résidence Accueil
RSA :	Revenu de Solidarité Active
SAMSAH :	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAO :	Service d'Accueil et d'Orientation
SARS :	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
SAS :	Service d'Accueil des Déplacés Ukrainiens
SAVS :	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SIAO :	Service Intégré de l'Accueil et de l'orientation
SMJPM :	Service Mandataire à la Protection des Majeurs
SPIP :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SSD :	Service Social Départemental
UDAF :	Union Départementale des Associations Familiales